

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-40 - SUBVENTIONS (7.5.2) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 DE SOUTIEN À LA MANIFESTATION « LE JARDIN DU MICHEL »

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : 54 Présents . 2024-02-02 : 53 Présents . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 55 Présents . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 56 Présents . 2024-02-21 : 55 Présents . 2024-02-22 : 56 Présents . 2024-02-23 : 50 Présents . De la 2024-02-24 à la fin : 56 Présents .
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : 61 Votants . 2024-02-02 : 60 Votants . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 62 Votants . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 63 Votants . 2024-02-21 : 61 Votants . 2024-02-22 : 63 Votants . 2024-02-23 : 57 Votants . De la 2024-02-24 à la fin : 63 Votants .

Depuis 2009, la Communauté de Communes Terres Toulaises soutient les associations qui contribuent à la vie économique et au dynamisme du territoire communautaire et dont les projets s'intègrent à son règlement d'intervention mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018).

La CC2T accorde une attention toute particulière au respect des critères suivants :

- avoir impérativement un rayonnement sur le territoire de la CC2T et participer à la promotion de la collectivité et du territoire,
- l'engagement à inscrire le projet dans une véritable démarche de développement durable et de citoyenneté.

Dans ce cadre, la CC2T accompagne le festival du « Jardin du Michel » (JDM) depuis de nombreuses années.

OBJECTIF DE LA CONVENTION PLURIANUELLE DE SOUTIEN :

Le renouvellement de la précédente convention doit permettre de pérenniser cette manifestation d'ampleur qui a lieu chaque année sur le territoire de la CC2T.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

Depuis de nombreuses années, la CC2T soutient financièrement le JDM via une subvention annuelle de 6 000 €.

La subvention pour l'année 2024 a été versée durant l'année 2023 de manière anticipée et exceptionnelle à la demande des organisateurs du festival (délibération N°2023-04-36 du 05 octobre 2023).

Pour la deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, sous réserve de la tenue du festival sur le territoire, cette aide sera renouvelée à hauteur du même montant que les années précédentes, à savoir :

- pour l'année 2025 : 6 000 €,
- pour l'année 2026 : 6 000 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET MISE A DISPOSITION D'INGENIERIE :

Les services de la CC2T assurent par ailleurs un accompagnement logistique sur des équipements en lien avec les compétences communautaires (déchets, eau-assainissement). La communauté de communes sollicitera également ses prestataires, dans le cadre du mécénat, pour une participation et un accompagnement dans les différents domaines liés à ses compétences.

Sous réserve de validation annuelle par les élus, la communauté de communes peut prendre en charge certaines dépenses directes liées à la gestion des déchets ou à la fourniture d'eau potable.

La CC2T pourra également mettre à disposition des organisateurs du JDM du matériel de prêt (grilles caddie, barrières...) sous réserve d'une disponibilité du matériel.

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,

Vu l'examen en Commission Services publics en date du 4 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 de soutien au JDM qui renouvelle l'engagement financier et technique de la CC2T,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile au respect des engagements contenus dans cette convention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,

Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 09h24

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_40-